

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i> . . . . .	VII
<i>Préface</i> . . . . .	IX
<i>Avant-propos</i> . . . . .	XI
<i>Profils biographiques</i> . . . . .	XIII
<i>Sigles et abréviations</i> . . . . .	XVII
<b>CODE DE PROCÉDURE CIVILE</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>PRINCIPES DE LA JUSTICE CIVILE</b> . . . . .	<b>3</b>
❖ Virage culturel du système judiciaire au Québec (2003) . . . . .	6
❖ Évaluation de la révision de la procédure civile (2006) . . . . .	6
❖ Aperçu historique de la Disposition préliminaire et des Principes directeurs de la procédure du nouveau Code . . . . .	6
<b>DISPOSITION PRÉLIMINAIRE</b> . . . . .	<b>8</b>
❖ La mixité des origines du droit processuel québécois et la tradition civiliste . . . . .	10
❖ Principes de la procédure applicable aux modes privés de prévention et de règlement des différends . . . . .	12
<b>LE PROTOCOLE PRÉJUDICIAIRE (art. 2, al. 1)</b> . . . . .	<b>13</b>
❖ L'origine, la notion et les objectifs du protocole préjudiciaire . . . . .	13
❖ Principes de la procédure applicable devant les tribunaux de l'ordre judiciaire . . . . .	16

**LIVRE I – LE CADRE GÉNÉRAL  
DE LA PROCÉDURE CIVILE**

**TITRE I- LES PRINCIPES DE LA PROCÉDURE  
APPLICABLE AUX MODES PRIVÉS DE  
PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT DES  
DIFFÉRENDS (art. 1-7).....17**

- ❖ Choix des modes privés .....17
- ❖ Types de modes privés .....18
- ❖ Obligation de considérer les modes privés avant le  
recours aux tribunaux .....18
- ❖ Devoir de bonne foi, de transparence et de coopération  
des parties .....19
- ❖ Devoir des parties et des tiers mandatés de respecter le  
principe de proportionnalité de leurs démarches privées  
et les droits et libertés de la personne. ....21
- ❖ Choix d'un tiers médiateur ou arbitre de concert entre  
les parties .....21
- ❖ Devoir d'impartialité, diligence et bonne foi, et  
responsabilité limitée du tiers médiateur ou arbitre .....22
- ❖ Engagement des parties à préserver la confidentialité du  
processus privé de prévention ou de règlement de leur  
différend .....22
- ❖ Choix consensuel des parties de la procédure applicable  
au mode privé de prévention ou règlement. ....23
- ❖ Absence de renonciation des parties à leur droit d'agir  
en justice, sauf en cas d'arbitrage .....23
- ❖ Renonciation à la prescription acquise ou au bénéfice du  
temps écoulé ou convention de suspension limitée de la  
prescription pendant la procédure. ....24

<b>TITRE II- LES PRINCIPES DE LA PROCÉDURE APPLICABLE DEVANT LES TRIBUNAUX DE L'ORDRE JUDICIAIRE (art. 8-28) . . . . .</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre I- La mission des tribunaux (art. 9, 10) . . . . .</b>	<b>26</b>
❖ Mission de trancher les litiges, conformément au droit, et de statuer même en l'absence de litige . . . . .	26
❖ Mission d'assurer la saine gestion des instances et de favoriser la conciliation des parties. . . . .	27
❖ La conciliation. . . . .	27
❖ La nouvelle justice civile . . . . .	33
❖ Immunité judiciaire des tribunaux et de leurs juges dans leurs missions de gestion d'instance, de décision et de conciliation . . . . .	34
❖ Devoir des juges d'agir avec impartialité et d'agir dans le meilleur intérêt de la justice . . . . .	34
❖ Saisine du tribunal par les parties, responsables de l'introduction de la demande et de la détermination de son objet . . . . .	35
❖ Interdiction au tribunal de juger <i>ultra petita</i> . . . . .	35
❖ Réserve des droits ou recours du demandeur . . . . .	38
❖ Pouvoir des tribunaux de corriger des impropriétés dans les conclusions d'un acte de procédure . . . . .	38
❖ Pouvoir discrétionnaire des tribunaux de refuser de se prononcer sur des questions théoriques . . . . .	39
❖ Devoir des tribunaux de se prononcer malgré le silence, l'obscurité ou l'insuffisance de la loi . . . . .	43
<b>Chapitre II- Le caractère public de la procédure devant les tribunaux judiciaires (art. 11-16) . . . . .</b>	<b>44</b>
❖ Principe de la publicité de la justice civile devant les tribunaux judiciaires . . . . .	44

❖ Les exceptions au principe de la publicité . . . . .	46
❖ Les ordonnances de huis clos ou de confidentialité . . . . .	47
❖ Personnes admises à assister à une audience tenue à huis clos . . . . .	52
❖ Les ordonnances de non-publication . . . . .	52
❖ La règle de la confidentialité des interrogatoires préalables et son étendue à l'égard des parties et des tiers . . . . .	53
❖ Le huis clos et l'accès restreint aux dossiers en matière familiale. . . . .	55
❖ Applicabilité du Principe de la publicité de la justice civile aux tribunaux inférieurs . . . . .	56
❖ Ordre et décorum à l'audience . . . . .	57
<b>Chapitre III- Les principes directeurs de la procédure</b> (art. 17-24) . . . . .	58
❖ Le principe de la contradiction . . . . .	59
❖ La règle <i>audi alteram partem</i> . . . . .	60
❖ Renonciation d'une partie au droit d'être entendue. . . . .	64
❖ Le principe de la proportionnalité . . . . .	64
❖ Devoirs des parties et des juges. . . . .	65
❖ Principe de la maîtrise relative de leur dossier par les parties sous réserve du devoir du tribunal de veiller au bon déroulement et d'assurer la saine gestion des instances . . . . .	68
❖ La maîtrise relative de leur dossier par les parties . . . . .	69
❖ Le devoir d'intervention du tribunal afin de veiller au bon déroulement de l'instance et d'en assurer la saine gestion : la gestion d'instance ( <i>case management</i> ). . . . .	74
❖ La saine gestion de l'instance par le tribunal. . . . .	74

❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel en matière de gestion d'instance . . . . .	77
❖ Principe du devoir de coopération, notamment d'information mutuelle des parties en vue de favoriser un débat loyal . . . . .	79
❖ Devoirs d'un témoin . . . . .	84
❖ Mission d'un témoin expert d'une partie, commun ou commis par le tribunal . . . . .	85
❖ Droits et devoirs des personnes physiques non représentées par avocat . . . . .	87
❖ Importance de la représentation par avocat . . . . .	87
❖ Rôle du juge à l'égard d'une partie non représentée par avocat . . . . .	88
❖ Rôle du juge, en matière d'outrage au tribunal, à l'égard d'une partie non représentée par avocat . . . . .	89
❖ Nature et portée du serment . . . . .	89
<b>Chapitre IV- Les règles d'interprétation et d'application du Code (art. 25-28) . . . . .</b>	<b>91</b>
❖ La procédure servante du droit et de la justice . . . . .	91
❖ Distinction entre formalisme et procédure : faculté de remédier à un manquement procédural . . . . .	93
❖ Choix des moyens de procédure . . . . .	95
❖ Renonciation à invoquer l'inobservation de règles qui ne sont pas d'ordre public : acquiescement à l'irrégularité procédurale . . . . .	95
❖ La correction de l'erreur d'un avocat pour éviter la perte de droits . . . . .	96
❖ L'interprétation corrélative et le rôle supplétif des dispositions du Code . . . . .	96

❖ Interprétation des dispositions du Code à la lumière des Chartes .....	97
❖ Rôle supplétif des dispositions du Code, à défaut de dispositions dans une loi particulière .....	97
❖ Procédures <i>sui generis</i> ou innommées .....	98
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel en matière de recours innommés .....	111
❖ Utilisation de tout moyen technologique approprié privilégiée pour les parties et le tribunal .....	111
❖ Les greffes .....	112
❖ Les actes de procédure .....	112
❖ La notification d'un document ou d'un acte de procédure par un moyen technologique .....	113
❖ L'interrogatoire d'un témoin à distance .....	115
❖ La notification d'un jugement par un moyen technologique .....	115
❖ La tenue d'une conférence de gestion en appel par un moyen technologique .....	115
❖ Dépôt en appel de l'ensemble des dépositions et de la preuve sur support technologique .....	115
❖ Communication par moyen technologique entre parents, alliés ou amis et tenue de séance d'information par tout moyen technologique .....	116
❖ Interrogatoire d'une personne dans un État étranger par moyen technologique .....	116
❖ Utilisation d'un moyen technologique par un médiateur .	116
❖ Conditions de mise en œuvre des moyens technologiques par le service de médiation familiale .....	117

❖ Situation d'urgence ou exceptionnelle : suspension ou prolongation d'un délai de prescription ou de procédure ou autorisation d'un moyen de communication . . . . .	117
❖ Projets-pilotes d'une durée maximale de trois ans. . . . .	118
<b>TITRE III- LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX</b> (art. 29-74) . . . . .	119
<b>Chapitre I- La compétence d'attribution des tribunaux (art. 29-39) . . . . .</b>	122
Section I- La compétence de la Cour d'appel (art. 29-32) . . . . .	122
❖ Compétence exclusive d'enquête sur la conduite d'un juge de nomination provinciale . . . . .	125
❖ Pouvoirs d'intervention des cours d'appel intermédiaires . . . . .	126
❖ Appel des jugements de la Cour supérieure et de la Cour du Québec qui mettent fin à une instance. . . . .	129
❖ Notion de valeur de l'objet du litige en appel . . . . .	131
❖ Critères applicables à la demande de permission d'appeler . . . . .	142
❖ Permission d'appeler refusée si l'appel est voué à l'échec . . . . .	151
❖ Limitation de l'objet de l'appel autorisé par un juge de la Cour d'appel. . . . .	151
❖ Compétence de la Cour d'appel de réviser le jugement d'un juge unique rejetant ou accueillant une demande de permission d'appeler ou excédant sa compétence . . .	152
❖ Compétence de la Cour suprême en appel d'un jugement de la Cour d'appel ou de l'un de ses juges rejetant une demande de permission d'appeler . . . . .	153

- ❖ Appel des jugements de la Cour supérieure ou de la Cour du Québec rendus en cours d'instance, y compris pendant l'instruction . . . . . 153
- ❖ Notion de « jugement rendu en cours d'instance » . . . . . 153
- ❖ Jugements rendus en cours d'instance sujets à appel immédiat de plein droit . . . . . 154
- ❖ Jugements rendus en cours d'instance sujets à appel immédiat sur permission . . . . . 154
- ❖ La proportionnalité et le meilleur intérêt de la justice . 158
- ❖ Finalité de l'appel sur permission d'un jugement rendu en cours d'instance . . . . . 164
- ❖ Obligation de former appel sans délai du jugement rendu en cours d'instance . . . . . 164
- ❖ Règle générale de la continuation de l'instance malgré l'appel d'un jugement rendu en cours d'instance ou en cours d'instruction et l'exception de l'ordonnance de suspension . . . . . 164
- ❖ Compétence limitée de la Cour d'appel en révision du jugement rendu par un juge d'appel sur la demande de permission d'appeler . . . . . 165
- ❖ Droit d'appel de tout autre jugement rendu en cours d'instruction, à l'exception de celui qui accueille une objection à la preuve. . . . . 166
- ❖ Droit d'appel exceptionnel sur permission de certains jugements rendus en cours d'instance sur des mesures de gestion et certains incidents énumérés . . . . . 166
- ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . . 171

Section II- La compétence de la Cour supérieure  
(art. 33, 34) . . . . . 173

- ❖ La compétence générale du tribunal de droit commun. . . . . 173

❖ Détermination du tribunal compétent pour entendre et juger une demande . . . . .	175
❖ Compétence inhérente de la Cour supérieure . . . . .	176
❖ Les « tribunaux d'exception » . . . . .	176
❖ Compétence additionnelle de la Cour supérieure en matière de faillite . . . . .	179
❖ La compétence <i>parens patriæ</i> de la Cour supérieure . . .	180
❖ Le pouvoir général de contrôle judiciaire de la Cour supérieure . . . . .	180
❖ Origine du pouvoir général de contrôle judiciaire de la Cour supérieure . . . . .	181
❖ Nature discrétionnaire du pouvoir de contrôle judiciaire de la Cour supérieure . . . . .	182
❖ Le pourvoi en contrôle judiciaire (art. 34, al. 3, 529-535) . . . . .	185
❖ Objet du pouvoir général de contrôle judiciaire de la Cour supérieure . . . . .	186
Section III- La compétence de la Cour du Québec (art. 35-39) . . . . .	189
❖ Limite monétaire de compétence de la Cour du Québec . . . . .	189
❖ Constitutionnalité de l'article 35 C.p.c. . . . .	191
❖ Effet d'une demande reconventionnelle ou d'une modification de la demande sur la compétence de la Cour du Québec . . . . .	191
❖ Compétence de la Cour du Québec en cas de jonction de demandeurs ou de demandeurs représentés par un mandataire . . . . .	192

- ❖ Augmentation de 5 000 \$ de la limite monétaire de compétence de la Cour du Québec, lorsque ce montant cumulé résulte de l'indexation annuelle de la valeur de cette limite . . . . . 193
- ❖ Compétence de la Cour du Québec pour statuer sur la constitutionnalité . . . . . 193
- ❖ Devoir de la Cour du Québec de se conformer à un jugement de la Cour supérieure déclinant compétence . . . . . 193
- ❖ Devoir de la Cour du Québec d'entendre les parties avant de statuer sur sa compétence . . . . . 194
- ❖ Compétence de la Cour du Québec dans les matières municipales. . . . . 194
- ❖ Compétence de la Cour du Québec en matière d'adoption ou de protection de la jeunesse et accessoirement de garde de l'enfant, de son émancipation, de l'exercice de l'autorité parentale et de la tutelle demandée par le directeur de la protection de la jeunesse . . . . . 195
- ❖ Compétence de la Cour du Québec en matière de protection de la jeunesse . . . . . 196
- ❖ Compétence de la Cour du Québec en matière de conseil et de représentation d'un enfant. . . . . 196
- ❖ Compétence de la Cour du Québec en matière de garde forcée en établissement en vue ou à la suite d'une évaluation psychiatrique . . . . . 197
- ❖ Compétence de la Cour du Québec en matière d'arbitrage conventionnel . . . . . 197
- ❖ Compétence de la Cour du Québec en matière de reconnaissance et d'exécution d'une décision rendue hors du Québec . . . . . 198

<b>Chapitre II-</b>	La compétence territoriale des tribunaux (art. 40-48) . . . . .	199
❖	Caractère d'ordre privé des règles de compétence territoriale . . . . .	199
Section I-	La compétence territoriale en appel (art. 40) . . . . .	200
Section II-	La compétence territoriale en première instance (art. 41-48) . . . . .	200
❖	Division territoriale du Québec en districts judiciaires . . . . .	200
❖	Les choix du demandeur (art. 41, 42) . . . . .	200
❖	Le lieu du domicile du défendeur . . . . .	200
❖	Le forum naturel d'introduction de la demande en justice contre le défendeur . . . . .	202
❖	Choix du tribunal, à défaut d'introduction de la demande dans un district judiciaire compétent . . . . .	204
❖	Juridiction territorialement compétente en cas d'absence de domicile du défendeur au Québec . . . . .	204
❖	Juridiction territorialement compétente du lieu du domicile élu par le défendeur ou convenu entre les parties . . . . .	205
❖	Les autres choix du demandeur . . . . .	205
❖	Les dispositions impératives (art. 43-47) . . . . .	208
❖	Demande portant sur un contrat de travail ou de consommation . . . . .	208
❖	Demande portant sur un contrat d'assurance . . . . .	208
❖	Demande portant sur l'exercice d'un droit hypothécaire . . . . .	209

❖ Inopposabilité au salarié, consommateur, assuré, bénéficiaire du contrat d'assurance et au débiteur hypothécaire, des conventions contraires . . . . .	209
❖ Demandes en matière d'intégrité, d'état ou de capacité de la personne . . . . .	209
❖ Demandes en matière familiale . . . . .	210
❖ Demandes en matière de succession . . . . .	212
❖ Demandes incidentes . . . . .	212
❖ Ordonnance du juge en chef de transfert dans un autre district du dossier, de l'instruction ou d'une demande relative à l'exécution du jugement . . . . .	213
<b>Chapitre III- Les pouvoirs des tribunaux (art. 49-65) . . . . .</b>	<b>215</b>
Section I- Les pouvoirs généraux (art. 49-50) . . . . .	215
❖ Pouvoirs généraux dans certaines matières . . . . .	215
❖ Les pouvoirs inhérents et accessoires à la compétence initiale . . . . .	216
❖ Des pouvoirs des tribunaux et des juges . . . . .	216
❖ Aperçu historique . . . . .	216
❖ En Angleterre . . . . .	216
❖ Au Québec . . . . .	217
❖ Le statut juridique de la Cour supérieure . . . . .	218
❖ La nature des pouvoirs « inhérents ou accessoires » de la Cour supérieure et de ses juges . . . . .	219
❖ Les pouvoirs « inhérents ou accessoires » codifiés . . . . .	222
❖ Portée et limites des pouvoirs « inhérents ou accessoires » . . . . .	224

❖ Limites imposées par les Chartes à l'exercice des pouvoirs inhérents ou accessoires . . . . .	226
❖ Énumération de certains modes d'exercice des pouvoirs « inhérents ou accessoires » . . . . .	226
❖ Le pouvoir d'adopter un Règlement de procédure civile . . . . .	227
❖ Le pouvoir d'émettre des directives de pratique judiciaire . . . . .	228
❖ Le pouvoir de nommer un <i>amicus curiæ</i> . . . . .	228
❖ Le pouvoir de prononcer un jugement déclaratoire en droit public . . . . .	229
❖ Le pouvoir inhérent de contrôler la légalité des dépôts à son greffe d'ordonnances ou de décisions . . . . .	229
❖ Le pouvoir résiduel d'accorder un redressement interlocutoire dans des matières relevant de la compétence exclusive d'un tribunal spécialisé . . . . .	229
❖ Le pouvoir de prononcer une ordonnance de type Anton Piller ou « Ordonnance de sauvegarde visant à éviter la destruction de la preuve pendant l'instance » ou à assurer la conservation confidentielle de la preuve . . . . .	230
❖ Le pouvoir de prononcer une ordonnance de type Mareva ou Norwich . . . . .	232
❖ Le pouvoir de révoquer ou annuler, dans les cas appropriés, une ordonnance ou décision rendue <i>ex parte</i> , malgré l'existence d'un droit d'appel . . . . .	233
❖ Le pouvoir de rendre une ordonnance exceptionnelle de supervision ou de « rendre compte » . . . . .	233
❖ Le pouvoir de condamner pour outrage <i>ex facie</i> à l'égard de la Cour supérieure ou d'un tribunal inférieur ou commis hors de sa présence ou hors de la présence d'un tribunal inférieur . . . . .	234

- ❖ Le pouvoir de prononcer des sanctions non prévues au *Code de procédure civile* en matière d'outrage au tribunal . . . . . 234
- ❖ Le pouvoir de contrôler l'accès au palais de justice . . . . 235
- ❖ Le pouvoir de prononcer une ordonnance visant à assurer les services du personnel auxiliaire de la Cour . . . . . 235
- ❖ Le pouvoir de contrôler la publicité de l'audience . . . . . 236
- ❖ Le pouvoir de contrôler et de sanctionner les délits d'audience . . . . . 236
- ❖ Le pouvoir de rejeter une demande en justice après un long délai d'inaction du demandeur ou du défendeur causant un préjudice à la partie adverse . . . . . 237
- ❖ Le pouvoir d'ordonner la suspension de l'instance ou de l'instruction. . . . . 237
- ❖ Le pouvoir d'intervenir pour empêcher un acte qui discrédite la loi et l'administration de la justice . . . . . 239
- ❖ Le pouvoir de contrôler les procédures du plaideur quérulent ou vexatoire . . . . . 239
- ❖ Compétence de la Cour supérieure ou du tribunal inférieur d'autoriser un plaideur déclaré quérulent à exercer un nouveau recours. . . . . 242
- ❖ Fardeau du plaideur quérulent de démontrer *prima facie* le sérieux de son nouveau recours afin d'obtenir l'autorisation du juge en chef . . . . . 243
- ❖ Droit d'appel du jugement déclarant un plaideur quérulent et lui interdisant de poursuivre sans autorisation préalable . . . . . 243
- ❖ Droit d'appel du jugement refusant au plaideur déclaré quérulent sa demande d'autorisation préalable de dépôt d'une demande en justice. . . . . 244

❖ Le rôle du tribunal à l'égard des parties non représentées . . . . .	244
❖ Le pouvoir de déclarer d'office un avocat inhabile à représenter une partie à une instance . . . . .	244
❖ Le pouvoir de condamner un avocat personnellement aux dépens . . . . .	246
❖ Le pouvoir et le devoir du tribunal de veiller au bon déroulement de l'instance et d'intervenir pour en assurer la saine gestion . . . . .	247
❖ Pouvoirs inhérents ou accessoires : pouvoirs essentiels à l'administration de la justice . . . . .	248
❖ La codification des pouvoirs inhérents et accessoires (art. 49) . . . . .	249
❖ Pouvoirs limités par le respect de la séparation constitutionnelle des pouvoirs . . . . .	250
❖ Le pouvoir de prononcer des ordonnances de sauvegarde des droits des parties . . . . .	251
❖ Les tribunaux et les juges titulaires du pouvoir de prononcer des ordonnances de sauvegarde des droits des parties . . . . .	251
❖ Finalité de l'ordonnance de sauvegarde . . . . .	254
❖ Ordonnance de sauvegarde et instruction accélérée de la cause . . . . .	256
❖ Sanction de la forclusion de plaider en cas de non-respect d'une ordonnance de sauvegarde . . . . .	256
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . .	257
❖ Effet de l'appel sur l'exécution d'une ordonnance de sauvegarde . . . . .	258
❖ Le pouvoir de prononcer des réprimandes . . . . .	258
❖ Le pouvoir de supprimer des écrits . . . . .	259

❖ Pouvoir de rendre toutes ordonnances appropriées pour pourvoir aux cas où la loi n'a pas prévu de solution (art. 25, al. 2, 49, al. 2) . . . . .	259
❖ Illustrations de l'exercice des pouvoirs généraux des tribunaux et des juges, dans des circonstances particulières . . . . .	260
Section II- Le pouvoir de sanctionner les abus de la procédure (art. 51-56) . . . . .	266
❖ Pouvoir des tribunaux de déclarer une procédure abusive et de prononcer une sanction. . . . .	266
❖ Aperçu historique . . . . .	266
❖ Pouvoir codifié des tribunaux de déclarer et de sanctionner l'abus de procédure . . . . .	271
❖ Pouvoir inhérent de la Cour supérieure . . . . .	273
❖ Autres dispositions législatives ou réglementaires . . . .	274
❖ Rôle plus actif du tribunal . . . . .	275
❖ Pouvoir d'intervention du tribunal « à tout moment » . .	276
❖ Notion d'abus de procédure, selon le Code . . . . .	279
❖ Lien entre les anciens articles 75.1 et 75.2 et les nouveaux articles 51-56 C.p.c. . . . .	289
❖ Notion élargie de l'abus de procédure. . . . .	290
❖ Finalité de la doctrine de l'abus de procédure, selon la Cour suprême . . . . .	295
❖ Notion d'abus de la procédure selon la Cour d'appel : « comportement blâmable » . . . . .	296
❖ Pouvoir judiciaire discrétionnaire de déclarer un abus de procédure . . . . .	304
❖ Illustrations sous les anciens articles 75.1 et 75.2 C.p.c. abrogés en 2009 . . . . .	312

❖ Distinction entre un appel voué à l'échec et un appel abusif ou dilatoire. . . . .	314
❖ Fardeau de la démonstration sommaire d'un abus de procédure possible et fardeau de la démonstration contraire . . . . .	315
❖ Procédure de demande d'intervention du tribunal en cas de procédure ou de comportement abusifs . . . . .	317
❖ Contestation de l'abus de procédure en cours d'instance . . . . .	322
❖ Sanctions spécifiques dans un cas d'abus. . . . .	324
❖ Autres sanctions spécifiques dans un cas d'abus ou d'apparence d'abus. . . . .	327
❖ Ordonnance de provision pour frais . . . . .	330
❖ La proportionnalité des sanctions de l'abus de la procédure . . . . .	333
❖ Dommages-intérêts compensatoires. . . . .	335
❖ Dommages-intérêts punitifs . . . . .	342
❖ Éléments à considérer dans l'élaboration des critères d'octroi de dommages-intérêts punitifs. . . . .	345
❖ Difficultés d'évaluation du quantum des dommages-intérêts punitifs . . . . .	347
❖ Critères d'évaluation du quantum des dommages-intérêts punitifs . . . . .	348
❖ Autres critères à prendre en considération selon la Cour suprême . . . . .	350
❖ Autre sanction spécifique appliquée par la Cour supérieure. . . . .	351
❖ Tribunal compétent pour déterminer le montant des dommages-intérêts résultant d'un abus de procédure. . .	352

- ❖ Pouvoirs additionnels du tribunal dans un cas d'abus d'un plaideur quérulent . . . . . 356
- ❖ Compétence de la Cour supérieure ou du tribunal inférieur d'autoriser un plaideur déclaré quérulent à exercer un recours . . . . . 361
- ❖ Fardeau du plaideur quérulent afin d'obtenir du juge en chef l'autorisation d'introduire une nouvelle demande en justice . . . . . 362
- ❖ Pouvoir du tribunal de prononcer une condamnation personnelle contre les administrateurs et les dirigeants d'une personne morale à l'origine d'un abus de procédure . . . . . 362
- ❖ Droit d'appel des jugements rendus en matière d'abus de procédure . . . . . 363
- ❖ Jugements qui mettent fin à l'instance . . . . . 363
- ❖ Droit d'appel du jugement déclarant un plaideur quérulent et lui interdisant de poursuivre de nouveau sans autorisation . . . . . 366
- ❖ Droit d'appel du jugement refusant au plaideur déclaré quérulent l'autorisation de déposer une nouvelle demande en justice . . . . . 366
- ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . . 367
- ❖ Droit d'appel des jugements rendus en cours d'instance . . . . . 367
- ❖ Exécution provisoire de plein droit, malgré l'appel . . . . 368
- Section III- Le pouvoir de punir l'outrage au tribunal (art. 57-62) . . . . . 369
  - ❖ Origine du droit québécois de l'outrage au tribunal . . . 369
  - ❖ Nature de l'outrage au tribunal . . . . . 369
  - ❖ Types d'outrage au tribunal . . . . . 371

- ❖ Droit de l'outrage au tribunal en matière d'injonction .....374
- ❖ Outrage de nature civile et outrage de nature criminelle .....375
- ❖ Sanction de l'outrage au tribunal applicable à titre exceptionnel, en dernier ressort ..... 377
- ❖ Compétence des tribunaux en matière d'outrage au tribunal .....378
- ❖ Constitutionnalité de la compétence attribuée à un tribunal inférieur en matière d'outrage *ex facie*. ..... 380
- ❖ Compétence exclusive de la Cour supérieure de condamner pour outrage en matière d'injonction ..... 381
- ❖ Effet d'une transaction ou d'une entente sur les procédures d'outrage au tribunal ..... 382
- ❖ La procédure en matière d'outrage au tribunal ..... 382
- ❖ Critères applicables à l'outrage au tribunal. .... 382
- ❖ Personnes susceptibles d'être déclarées coupables d'outrage au tribunal .....383
- ❖ Demande d'ordonnance de citation à comparaître. .... 385
- ❖ Le contenu de la demande .....386
- ❖ Rôle du juge lors de la présentation de la demande d'ordonnance de citation à comparaître ..... 389
- ❖ Ordonnance de citation à comparaître ..... 390
- ❖ Droit d'appel de l'ordonnance de citation à comparaître pour outrage au tribunal .....390
- ❖ Droit d'appel des jugements rendus en cours d'instance d'outrage au tribunal ..... 391
- ❖ Signification de l'ordonnance de citation à comparaître. ....391

- ❖ La procédure spécifique en matière d'outrage commis en présence du tribunal . . . . . 391
- ❖ La procédure générale en matière d'outrage commis hors la présence du tribunal . . . . . 393
- ❖ La comparution de la personne poursuivie pour outrage . . . . . 393
- ❖ Défaut de comparaître de la personne citée pour outrage au tribunal . . . . . 394
- ❖ Demande de non-lieu . . . . . 394
- ❖ Droit de la personne citée pour outrage au tribunal d'être entendue dans un délai raisonnable. . . . . 394
- ❖ Demande de précisions et de divulgation de la preuve . . . . . 395
- ❖ L'instruction de la demande de condamnation pour outrage au tribunal . . . . . 395
- ❖ Devoir du juge à l'égard d'une personne poursuivie qui n'est pas représentée par avocat. . . . . 395
- ❖ Déroulement de l'instruction de la demande : procédure à suivre . . . . . 395
- ❖ Non-contrainabilité de la personne poursuivie pour outrage au tribunal . . . . . 397
- ❖ Caractère strict de la procédure pour outrage au Tribunal . . . . . 397
- ❖ Rôle du juge de l'instruction face aux objections à la preuve . . . . . 400
- ❖ Qualité de la preuve de la poursuite. . . . . 400
- ❖ Moyens de défense de la personne poursuivie pour outrage au tribunal . . . . . 404
- ❖ Représentations avant sentence . . . . . 407

❖ Poursuite de l'instance d'outrage au tribunal malgré une transaction . . . . .	408
❖ Le jugement de déclaration de culpabilité et de condamnation . . . . .	409
❖ Sanctions applicables en matière d'outrage au tribunal . . . . .	410
❖ La finalité des sanctions . . . . .	413
❖ Exécution du jugement de condamnation pour outrage . . . . .	414
❖ Les moyens de pourvoi contre le jugement au fond . . . .	415
Section IV- Les règlements des tribunaux (art. 63-65) . . . . .	417
❖ Règlements de procédure civile des tribunaux. . . . .	417
❖ Directives du juge en chef de chacune des cours . . . . .	418
❖ Consultation préalable des juges par le juge en chef avant l'adoption de règlements de procédure civile . . . .	419
❖ Présentation du projet de règlement de procédure civile pour observations du ministre de la Justice sur les dispositions ayant des incidences financières . . . . .	419
❖ Publication préalable du projet de règlement de procédure civile à la <i>Gazette officielle du Québec</i> . . . . .	419
❖ Date d'entrée en vigueur des règlements de procédure civile des tribunaux . . . . .	419
❖ Publication des règlements de procédure civile et des directives dans le site Internet des tribunaux . . . . .	420
<b>Chapitre IV- Les greffes des tribunaux (art. 66, 67) . . . . .</b>	<b>421</b>
❖ Responsabilité et pouvoirs généraux des greffiers . . . . .	421
❖ Fonctions juridictionnelles et pouvoirs généraux des greffiers spéciaux . . . . .	421

<b>Chapitre V-</b> La répartition des pouvoirs des tribunaux, des juges et des greffiers (art. 68-74) . . . . .	422
❖ Pouvoirs des juges et greffiers de la Cour d'appel attribués par le Code . . . . .	422
❖ Pouvoirs des juges et greffiers des tribunaux en première instance . . . . .	422
❖ Pouvoirs du juge en chef, juge en chef associé ou adjoint . . . . .	422
❖ Séances des juges en audience pour l'audition et l'instruction d'une demande . . . . .	422
❖ Demandes entendues par les juges en leur cabinet ou dans un endroit qui en tient lieu . . . . .	423
❖ Compétence des greffiers et greffiers spéciaux limitée à celle attribuée expressément par la loi . . . . .	423
❖ Pouvoir des greffiers et greffiers spéciaux de déférer une affaire au juge ou au tribunal . . . . .	424
❖ Pouvoirs limités du greffier en cas d'absence ou d'empêchement d'agir du juge . . . . .	424
❖ Pouvoirs attribués par le Code au greffier spécial . . . . .	424
❖ Compétence du greffier spécial dans une procédure non contentieuse . . . . .	426
❖ Révision des décisions, autres qu'administratives, du greffier et des décisions du greffier spécial . . . . .	426
<b>TITRE IV-</b> LES DROITS PARTICULIERS DE L'ÉTAT (art. 75-81) . . . . .	429
❖ Utilisation facultative et restreinte par l'État et ses organismes d'un mode privé de prévention et de règlement des différends avant de s'adresser aux tribunaux . . . . .	429
❖ Demande portant sur les droits et les obligations du gouvernement, d'un organisme public, officier public ou titulaire de charge . . . . .	429

- ❖ Obligation d’aviser le procureur général du Québec . . . . . 430
- ❖ Obligation d’aviser le procureur général du Québec dans les instances mettant en question la navigabilité ou la flottabilité d’un lac ou d’un cours d’eau ou le droit de propriété du lit ou des rives . . . . . 431
- ❖ Forme et délai de l’avis au procureur général du Québec . . . . . 431
- ❖ Interdiction de rendre jugement sans avis préalable au procureur général du Québec dans le délai prévu . . . . . 432
- ❖ Obligation de donner avis au procureur général du Québec et au procureur général du Canada . . . . . 434
- ❖ Délai de l’avis au procureur général en matière criminelle ou pénale, dans le cadre d’une demande en réparation fondée sur une violation des Chartes . . . . . 434
- ❖ Pouvoir du tribunal d’ordonner aux parties d’inviter le procureur général du Québec à intervenir comme partie . . . . . 434
- ❖ Droit du procureur général d’intervenir d’office ou de se pourvoir en appel dans une instance mettant en cause une question d’intérêt public . . . . . 435
- ❖ Exécution d’un jugement de condamnation contre le procureur général du Québec. . . . . 435
- ❖ Interdiction des mesures provisionnelles ou d’une sanction ou de l’exercice du pourvoi en contrôle judiciaire contre le gouvernement, un ministre ou une personne agissant sous leur autorité ou instructions, sauf en cas de défaut ou excès de compétence . . . . . 436

**TITRE V- LA PROCÉDURE APPLICABLE À TOUTES LES DEMANDES EN JUSTICE (art. 82-140) . . . . . 439**

- Chapitre I- Les audiences des tribunaux et les délais (art. 82-84) . . . . . 439**
- ❖ Les jours des sessions des tribunaux et les procédures urgentes. . . . . 439

❖	Computation des délais de procédure . . . . .	440
❖	Prolongation d'un délai de rigueur ou d'un autre délai et abrégement d'un délai . . . . .	441
❖	Applicabilité à d'autres lois des règles de computation des délais prévues au <i>Code de procédure civile</i> . . . . .	443
	<b>Chapitre II- L'intérêt pour agir en justice (art. 85) . . . . .</b>	<b>444</b>
❖	Notion d'« intérêt suffisant » en droit privé . . . . .	445
❖	Notion d'« intérêt suffisant » en droit public. . . . .	446
❖	Caractéristiques de l'« intérêt suffisant » : juridique, direct et personnel, né et actuel. . . . .	450
❖	L'intérêt juridique. . . . .	450
❖	L'intérêt direct et personnel. . . . .	452
❖	Règle « nul ne peut plaider au nom d'autrui » et exceptions . . . . .	455
❖	Sanction du non-respect de la règle « Nul ne peut plaider au nom d'autrui » . . . . .	457
❖	Illustrations. . . . .	457
❖	Intérêt né et actuel . . . . .	458
❖	Conclusion. . . . .	459
❖	Autres dispositions spécifiques du Code en matière d'intérêt . . . . .	459
	<b>Chapitre III- La représentation devant les tribunaux et certaines conditions pour agir (art. 86-92) . . . . .</b>	<b>460</b>
❖	Droit d'une personne physique d'agir en justice, sans être représentée par avocat . . . . .	460
❖	Importance de la représentation par avocat. . . . .	461

❖ Rôle du juge à l'égard d'une personne non représentée par avocat . . . . .	461
❖ Rôle du juge à l'égard d'une personne non représentée par avocat et poursuivie pour outrage au tribunal . . . . .	462
❖ Obligation de certaines personnes d'être représentées par avocat pour agir en justice . . . . .	462
❖ La représentation par avocat ou notaire, devant les tribunaux. . . . .	464
❖ Règle de la représentation par un avocat <i>ad litem</i> unique . . . . .	465
❖ La représentation par un mandataire autre qu'un avocat devant les tribunaux. . . . .	466
❖ La capacité pour agir en justice, en demande ou en défense. . . . .	467
❖ Illustrations. . . . .	467
❖ La qualité pour agir en justice, en demande ou en défense. . . . .	469
❖ La qualité de tuteur, curateur, autre représentant d'une personne, administrateur du bien d'autrui, liquidateur d'une succession, mandataire en vertu d'un mandat de protection. . . . .	470
❖ La représentation d'un mineur ou d'un majeur non représenté par un tuteur, curateur ou mandataire, ordonnée par le tribunal, dans une procédure contentieuse ou non contentieuse . . . . .	470
❖ Représentation par un mandataire de plusieurs personnes ayant un intérêt commun, pour agir en justice en demande ou en défense . . . . .	474
❖ Sanction et possibilité de remédier au défaut de représentation, d'assistance ou d'autorisation, en première instance ou en appel. . . . .	475

<b>Chapitre IV-</b> La désignation des parties à la procédure (art. 93-98) . . . . .	476
❖ Désignation d'une personne physique par son nom et sa qualité ou son titre officiel. . . . .	476
❖ Désignation d'une personne morale, d'une société en nom collectif ou en commandite, d'un syndicat de copropriétaires, d'une association ou d'un autre groupement sans personnalité juridique . . . . .	477
❖ Domicile ou résidence inconnus. . . . .	477
❖ Demande portant sur les droits et obligations du gouvernement, d'un organisme public, officier public ou titulaire de charge . . . . .	478
❖ Demande portant sur les droits et obligations des héritiers, légataires particuliers et successibles. . . . .	478
❖ Demande portant sur un bien individualisé. . . . .	478
<b>Chapitre V-</b> Les actes de procédure (art. 99-108). . . . .	479
Section I- La forme et les éléments des actes de procédure (art. 99-104) . . . . .	479
❖ Obligation d'énoncer les faits et conclusions recherchées dans un acte de procédure . . . . .	479
❖ Obligation de numéroter les paragraphes . . . . .	483
❖ Obligation d'énoncer les faits dans un langage respectueux. . . . .	484
❖ Obligation d'indiquer le tribunal saisi et le district judiciaire, le nom des parties, la date et la signature de l'acte de procédure. . . . .	484
❖ La demande introductive d'instance : désignation des parties, domicile, résidence et qualité. . . . .	485
❖ La demande en cours d'instance . . . . .	485

❖ La réponse à un acte de procédure . . . . .	487
❖ Désignation des avocats, notaires et huissiers dans leurs actes de procédure. . . . .	489
❖ Publication des modèles des actes de procédure et autres documents établis par le ministre, dans le site Internet du ministère de la Justice. . . . .	489
Section II- Les actes de procédure sous serment (art. 105, 106). . . . .	489
❖ Nature du serment . . . . .	489
❖ L'expression du serment . . . . .	490
❖ La personne tenue de prêter serment. . . . .	491
❖ Mentions obligatoires concernant le serment . . . . .	492
❖ Preuve par déclaration sous serment permise ou exigée selon les procédures . . . . .	495
❖ Contenu de la déclaration sous serment. . . . .	495
❖ Droit à l'interrogatoire sur les faits dont la véracité est attestée par le serment, à l'interrogatoire sur une déclaration réputée sous serment et à l'interrogatoire sur une déclaration sous serment . . . . .	495
❖ Finalité de l'interrogatoire sur des faits dont la véracité est attestée par un serment. . . . .	496
❖ Délai de l'interrogatoire sur une affirmation sous serment . . . . .	497
❖ Déroulement de l'interrogatoire sur une affirmation sous serment. . . . .	497
❖ Droit exceptionnel du déclarant tiers à l'instance à la représentation par avocat . . . . .	497

- ❖ Sanction en cas de refus de se soumettre à un interrogatoire sur des faits dont la véracité est attestée par un serment. . . . . 499
- Section III- Le dépôt des actes de procédure et la production de documents (art. 107, 108) . . . . 500
  - ❖ Dépôt de la demande introductive d'instance et la preuve de notification. . . . . 500
  - ❖ Interruption de la prescription . . . . . 500
  - ❖ Dépôt des autres actes de procédure et de la preuve de notification . . . . . 502
  - ❖ Dépôt des actes présentés à l'audience . . . . . 502
  - ❖ Paiement des frais et droits de greffe exigés . . . . . 502
  - ❖ Production de documents confidentiels . . . . . 502
  - ❖ Conservation jusqu'à la fin de l'instance, sauf exceptions, des documents et éléments matériels de preuve produits au dossier . . . . . 503
- Chapitre VI-** La notification des actes de procédure et documents (art. 109-140). . . . . 504
  - Section I- Les règles générales (art. 109-115). . . . . 504
    - ❖ But de la notification d'un acte ou d'un document. . . . . 504
    - ❖ La notification à plusieurs destinataires . . . . . 504
    - ❖ Modes de notification . . . . . 504
    - ❖ Notification par huissier de justice dans les cas requis par la loi : signification . . . . . 505
    - ❖ « Accusé réception » ou « Reçu copie pour valoir notification et autorisation de produire » . . . . . 505
    - ❖ Jours et heures de notification d'un acte de procédure par huissier ou service de messagerie. . . . . 505

- ❖ Autorisation par le tribunal ou le greffier d'un autre mode de notification d'un acte de procédure ..... 506
- ❖ Notification par un avocat, notaire ou huissier à un correspondant exerçant la même profession ..... 507
- ❖ Obligation d'une partie de laisser une autre partie prendre communication de l'original ou du document notifié qu'elle détient ..... 507
- ❖ Interdiction de la notification d'un acte de procédure dans certains lieux ..... 507

Section II- La signification ou la notification par huissier (art. 116-129) ..... 507

- §1. – Dispositions générales (art. 116-120) ..... 507
  - ❖ Modes de signification ou notification par huissier ..... 507
  - ❖ Refus du destinataire de recevoir notification ou signification d'un document par huissier ..... 508
  - ❖ Territoire de signification par huissier ..... 508
  - ❖ Signification permise même si la loi permet un autre mode de notification ..... 509
  - ❖ Preuve de signification par huissier : procès-verbal ..... 509
  - ❖ Correction par l'huissier d'une erreur matérielle du procès-verbal de signification, avant dépôt au greffe ..... 510
  - ❖ Preuve de signification par une personne désignée par l'huissier. .... 510
- §2. – La notification en mains propres (art. 121-123) ..... 510
- §3. – La notification par un intermédiaire (art. 124-128) ..... 511

§4. – L’avis de visite (art. 129) . . . . .	513
❖ Impossibilité pour l’huissier de remettre un document au destinataire ou à un intermédiaire : avis de visite (art. 129) . . . . .	513
Section III- D’autres modes de notification (art. 130-138) . . . . .	514
§1. – La notification par la poste (art. 130, 131) . . . . .	514
§2. – La notification par la remise d’un document (art. 132) . . . . .	514
§3. – La notification par un moyen technologique (art. 133, 134) . . . . .	515
§4. – La notification par avis public (art. 135-138) . . . . .	515
Section IV- La notification de certains actes de procédure (art. 139, 140) . . . . .	516
❖ Sanction de l’irrégularité dans la signification d’une demande en justice . . . . .	518

## **LIVRE II – LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE**

### **TITRE I- LES PREMIÈRES PHASES DU DÉROULEMENT DE L’INSTANCE (art. 141-183) . . . . .**

<b>Chapitre I- La demande en justice introductive d’instance (art. 141-144) . . . . .</b>	<b>519</b>
❖ Procédure générale et particulière de la demande en justice introductive d’instance, dans une affaire contentieuse . . . . .	519
❖ Objet de la demande en justice introductive d’instance : jugement déclaratoire . . . . .	522
❖ Compétence de la Cour supérieure dans le cadre d’un processus administratif prévu par le législateur . . . . .	523

❖ Demande de jugement déclaratoire déterminant un état, des pouvoirs, les droits et les obligations résultant d'un acte juridique . . . . .	523
❖ Notion d'intérêt requis du demandeur en jugement déclaratoire . . . . .	526
❖ Notion de « détermination » d'un état, droit, pouvoir ou obligation. . . . .	528
❖ Jonction des objets (conclusions) et des prétentions . . . . .	528
❖ Jonction des demandeurs dans la même demande . . . . .	532
❖ Demande conjointe introductive d'instance ou en cours d'instance, recherchant une décision sur un point de droit, les demandeurs ou les parties à l'instance s'entendant sur les faits . . . . .	533
❖ Interdiction de la division d'une dette échue en plusieurs demandes. . . . .	533
<b>Chapitre II-</b> L'assignation et la réponse du défendeur (art. 145-147) . . . . .	534
❖ Avis d'assignation . . . . .	534
❖ Réponse (avis d'intention) du défendeur à l'avis d'assignation . . . . .	535
<b>Chapitre III-</b> La gestion de l'instance (art. 148-160) . . . . .	537
Section I- Le protocole de l'instance (art. 148-152). . . . .	537
❖ Devoir des parties de coopérer pour régler l'affaire ou pour établir le protocole de l'instance et de s'informer mutuellement afin de favoriser un débat loyal . . . . .	537
❖ Contenu du protocole de l'instance . . . . .	537
❖ Notification et dépôt au greffe du protocole de l'instance. . . . .	540
❖ Examen du protocole de l'instance par le tribunal . . . . .	540

- ❖ Présomption d'acceptation du protocole par le tribunal, à moins de convocation à une conférence de gestion . . . 541
- ❖ Effet entre les parties du protocole de l'instance : « contrat judiciaire » . . . . . 541
- ❖ Modification conventionnelle ou judiciaire du protocole de l'instance . . . . . 542
- ❖ Tiers mis en cause par la demande ou intervenant volontaire ou forcé en cours d'instance : participation à l'élaboration ou à la modification du protocole de l'instance . . . . . 543
- ❖ Absence de collaboration d'une partie à l'établissement du protocole de l'instance ou divergences entre les parties . . . . . 544
- Section II- La conférence de gestion (art. 153-156) . . . . 544
  - ❖ Objet de la conférence de gestion . . . . . 544
  - ❖ Absence d'une partie lors de la conférence de gestion . . 545
  - ❖ Audition, en audience, de la présentation et de la contestation orales des moyens préliminaires . . . . . 545
  - ❖ Audition des motifs de contestation au fond . . . . . 545
  - ❖ Instruction immédiate de la demande, si la défense est orale, ou fixation d'une autre date . . . . . 546
  - ❖ Ordonnance de suspension de l'instance, en cas de demande de nature conservatoire ou susceptible d'être réglée à l'amiable . . . . . 546
- Section III- La gestion particulière de l'instance (art. 157) . . . . . 547
- Section IV- Les mesures de gestion (art. 158-160) . . . . 548
  - ❖ Consignation des décisions de gestion prises par le tribunal au procès-verbal d'audience et inscription au protocole de l'instance . . . . . 552

❖ Ordonnance de paiement des honoraires de représentation par avocat d'un mineur ou d'un majeur inapte non représenté par un tuteur, curateur ou mandataire . . . .	552
❖ Ordonnance de notification d'une demande au conjoint ou à un proche parent du majeur inapte . . . . .	553
❖ Ordonnance de désignation d'un tuteur ou curateur <i>ad hoc</i> . . . . .	554
❖ Ordonnance de suspension de la procédure requise, en raison des circonstances, dans l'intérêt du mineur ou du majeur inapte . . . . .	554
❖ Pouvoirs et privilèges de l'avocat désigné par le tribunal pour représenter le mineur ou le majeur inapte . . . . .	555
<b>Chapitre IV-</b> La conférence de règlement à l'amiable (art. 161-165) . . . . .	556
❖ Mission du tribunal de favoriser la conciliation . . . . .	556
❖ But de la conférence de règlement à l'amiable . . . . .	558
❖ Continuation en principe du déroulement de l'instance pendant la conférence de règlement à l'amiable . . . . .	558
❖ Tenue à huis clos de la conférence de règlement à l'amiable . . . . .	558
❖ Confidentialité de la conférence de règlement à l'amiable . . . . .	559
❖ Homologation de la transaction par le tribunal . . . . .	560
❖ Insuccès de la conférence de règlement à l'amiable et procédure subséquente . . . . .	561
<b>Chapitre V-</b> La contestation (art. 166-172) . . . . .	562
Section I- Les moyens préliminaires (art. 166-169) . . . .	562
§1. – Disposition générale (art. 166) . . . . .	562

- ❖ Applicabilité en matière de divorce des moyens préliminaires prévus au Code . . . . . 563
- §2. – Le moyen déclinatoire (art. 167) . . . . . 563
  - ❖ Moyen déclinatoire fondé sur l'incompétence d'attribution du tribunal . . . . . 564
  - ❖ Moyen déclinatoire fondé sur l'incompétence territoriale du tribunal . . . . . 566
- §3. – Le moyen d'irrecevabilité (art. 168) . . . . . 567
  - ❖ Rôle du juge saisi d'une contestation préliminaire fondée sur l'absence manifeste d'intérêt . . . . . 575
  - ❖ Demande non fondée en droit, quoique les faits allégués puissent être vrais . . . . . 575
  - ❖ Critères devant guider l'intervention du tribunal saisi d'une demande d'irrecevabilité . . . . . 576
  - ❖ Devoir de prudence du tribunal saisi d'un moyen d'irrecevabilité au motif que la demande n'est pas fondée en droit, quoique les faits allégués puissent être vrais. . . . . 578
  - ❖ Distinction entre moyen d'irrecevabilité, défense et demande de rejet d'une demande abusive . . . . . 584
  - ❖ Examen des actes de procédure et documents pertinents à la contestation préliminaire en irrecevabilité . . . . . 587
  - ❖ Irrecevabilité totale ou partielle de la demande ou de la défense . . . . . 589
  - ❖ Possibilité de corriger la situation afin d'éviter le rejet de la demande ou de la défense . . . . . 591
  - ❖ Délai pour opposer l'irrecevabilité de la demande . . . . . 593

§4. – Les autres moyens (art. 169) . . . . .	594
❖ Demande de précisions sur des allégations de la demande ou de la défense . . . . .	594
❖ Discrétion judiciaire du tribunal dans l'appréciation d'une demande de précisions . . . . .	597
❖ Demande de communication de documents . . . . .	599
❖ Demande de radiation d'allégations non pertinentes . . . . .	600
❖ Demande de retrait de pièces alléguées . . . . .	604
❖ Sanction du défaut de respecter l'ordonnance du tribunal dans le délai imparti . . . . .	604
Section II- La contestation au fond (art. 170-172) . . . . .	605
❖ La défense . . . . .	605
❖ La défense orale . . . . .	606
❖ Moyens de contestation préliminaire de la défense . . . . .	608
❖ La demande reconventionnelle . . . . .	608
❖ But de la demande reconventionnelle . . . . .	610
❖ Forme de la demande reconventionnelle . . . . .	611
❖ Effet d'un désistement de la demande principale sur une demande reconventionnelle . . . . .	611
❖ Limites de la demande reconventionnelle : notions de « même source », « demande connexe » . . . . .	612
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . .	616
❖ Moyens de contestation préliminaire d'une demande reconventionnelle . . . . .	617
❖ Demande de retrait ou radiation de la demande reconventionnelle inadmissible . . . . .	617

- ❖ Moyen d'irrecevabilité de la demande reconventionnelle non fondée en droit, quoique les faits puissent être vrais. . . . . 618

**Chapitre VI-** La mise en état du dossier et l'inscription pour instruction et jugement (art. 173-178) . . . . . 619

- ❖ Délai de rigueur de mise en état du dossier et de dépôt d'une demande d'inscription pour instruction et jugement . . . . . 619
- ❖ Pouvoir judiciaire discrétionnaire de prolonger le délai de rigueur de mise en état et de dépôt d'une demande d'inscription. . . . . 621
- ❖ Demande de prolongation du délai de rigueur lors d'une conférence de gestion . . . . . 621
- ❖ Demande de prolongation du délai de rigueur avant l'expiration du délai de rigueur . . . . . 622
- ❖ Demande de prolongation du délai de rigueur en l'absence de dépôt du protocole de l'instance ou de la proposition de protocole . . . . . 623
- ❖ Règle du délai de rigueur et exception de la prolongation . . . . . 623
- ❖ Notion d'impossibilité en fait d'agir . . . . . 624
- ❖ Discrétion judiciaire . . . . . 631
- ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel dans l'exercice de la discrétion judiciaire. . . . . 631
- ❖ Inapplicabilité du délai de rigueur à l'inscription d'une affaire rayée ou inscrite *ex parte* . . . . . 632
- ❖ Demande d'inscription pour instruction et jugement au moyen d'une déclaration commune des parties . . . . . 632
- ❖ Inscription par le greffier pour jugement, si le demandeur le requiert, dans le cas de défaut du défendeur de répondre à l'assignation ou dans le cas de défaut de produire sa défense dans le délai. . . . . 633

- ❖ Inscription par le greffier pour jugement, sur ordre du tribunal, dans le cas d'absence du défendeur lors de la conférence de gestion ..... 634
- ❖ Radiation d'office par le tribunal ou le greffier d'une demande d'inscription prématurée ou irrégulière ..... 634
- ❖ Irrecevabilité d'une demande d'inscription hors le délai prescrit par la loi ou le tribunal. .... 634
- ❖ Sanction du défaut de mettre le dossier en état et de demander l'inscription pour instruction et jugement dans le délai de rigueur ..... 635
- ❖ Pouvoir du tribunal de relever le demandeur de la sanction du désistement présumé de sa demande ..... 636
- ❖ Droit d'appel du jugement accueillant une demande du demandeur d'être relevé de la sanction du désistement présumé de sa demande ..... 639
- ❖ Droit d'appel du jugement rejetant une demande du demandeur d'être relevé de la sanction du désistement présumé de sa demande ..... 639
- ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel ..... 639
- ❖ Avis par le greffier aux parties et à leurs avocats de la date fixée pour l'instruction ..... 640
- Chapitre VII-** La conférence préparatoire à l'instruction (art. 179) ..... 641
  - ❖ Origine et but de la conférence préparatoire à l'instruction ..... 641
  - ❖ Caractère privilégié de certaines communications échangées lors de la conférence préparatoire ..... 642
- Chapitre VIII-** Le traitement des affaires inscrites par suite du défaut du défendeur (art. 180-183) ..... 643
  - ❖ Défaut du défendeur de répondre à l'assignation ou de produire sa défense dans le délai. .... 643

- ❖ Défaut du défendeur de participer à la conférence de gestion sans motif valable . . . . . 644
- ❖ Jugement par défaut du greffier spécial sur le vu de la demande, des pièces et de la déclaration sous serment du demandeur, sur des demandes limitées au prix d'un contrat de service ou de vente d'un bien meuble, ou à un montant établi par acte authentique ou sous seing privé . . . . . 645
- ❖ Enquête et jugement par défaut du greffier spécial, selon la preuve, sur toute autre demande, à l'exclusion des matières familiales . . . . . 645
- ❖ Procédure par défaut dans les instances introduites contre plusieurs défendeurs dont l'un ou plusieurs sont en défaut . . . . . 647

**TITRE II- LES INCIDENTS DE L'INSTANCE**  
(art. 184-220) . . . . . 649

**Chapitre I- L'intervention de tiers à l'instance**  
(art. 184-190) . . . . . 649

Section I- Dispositions générales (art. 184) . . . . . 649

- ❖ Types d'intervention de tiers à l'instance . . . . . 649
- ❖ Intervention volontaire . . . . . 649
- ❖ Intérêt du tiers pour agir à titre d'intervenant volontaire conservatoire ou agressif . . . . . 649
- ❖ Intérêt de l'intervenant en droit privé . . . . . 650
- ❖ Intérêt de l'intervenant en droit public . . . . . 652
- ❖ Intervention forcée . . . . . 654

Section II- L'intervention volontaire (art. 185-187) . . . . . 655

- ❖ Distinction entre l'intervention volontaire conservatoire ou agressive . . . . . 655
- ❖ Intervention volontaire agressive . . . . . 655

❖ Intervention volontaire conservatoire . . . . .	656
❖ Intervention volontaire amicale . . . . .	657
❖ La rétractation de jugement à la demande d'un tiers . .	657
❖ Statut de partie à l'instance du tiers intervenant volontaire agressif ou conservatoire : droits procéduraux . . . . .	657
❖ Procédure d'intervention volontaire conservatoire ou agressive . . . . .	658
❖ Procédure d'intervention volontaire amicale lors de l'instruction. . . . .	659
Section III- L'intervention forcée (art. 188-190) . . . . .	663
❖ Distinction entre la mise en cause et l'appel en garantie (art. 184) . . . . .	663
❖ Mise en cause (art. 184, al. 2) . . . . .	666
❖ Appel en garantie (art. 184, al. 2) . . . . .	669
❖ Procédure d'intervention forcée d'un tiers à l'instance . . . . .	673
❖ Droit d'opposition des autres parties et du tiers . . . . .	674
❖ Droit de contestation du mis en cause et du défendeur en garantie . . . . .	674
❖ Appel en garantie simple et droits procéduraux du défendeur en garantie . . . . .	675
❖ Appel en garantie formelle et droits procéduraux du défendeur en garantie . . . . .	677
❖ Participation du tiers mis en cause ou défendeur en garantie au protocole de l'instance . . . . .	677
❖ Jonction des demandes principale et en garantie dans une seule instance, aux fins d'instruction et de jugement, sauf décision contraire ordonnant la disjonction des demandes principale et en garantie . . . . .	678

- ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . . 679
- Chapitre II-** Les incidents concernant les avocats  
des parties (art. 191-195). . . . . 680
- ❖ Désaveu de l'avocat. . . . . 680
- ❖ Le mandat . . . . . 680
- ❖ Conditions d'ouverture au désaveu . . . . . 680
- ❖ Distinction entre désaveu principal et désaveu incident. . 682
- ❖ Procédure de désaveu incident . . . . . 682
- ❖ Procédure de désaveu principal . . . . . 682
- ❖ Effet du désaveu . . . . . 683
- ❖ Désaveu en appel . . . . . 683
- ❖ Partie réputée informée de la retraite, du décès ou de  
l'incapacité de l'avocat d'une autre partie ou de sa  
nomination à une charge ou fonction publique  
incompatible . . . . . 684
- ❖ Mise en demeure à une partie de désigner un nouvel  
avocat ou d'indiquer son intention d'agir seule . . . . . 684
- ❖ Réponse à la mise en demeure. . . . . 685
- ❖ Sanction du défaut de répondre à la mise en demeure . . . 685
- ❖ Déclaration judiciaire d'incapacité de l'avocat . . . . . 686
- ❖ Obligations déontologiques de l'avocat . . . . . 686
- ❖ Demande de déclaration judiciaire d'incapacité d'un  
avocat : les causes d'incapacité. . . . . 687
- ❖ Finalité de l'interdiction du conflit d'intérêts. . . . . 693
- ❖ Caractère d'ordre public de l'interdiction des conflits  
d'intérêts et compétence du tribunal d'agir d'office . . . . . 694

❖ Déclaration judiciaire d'inhabilité de tous les membres d'une société d'avocats . . . . .	695
❖ Droit d'appel . . . . .	696
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . .	696
❖ Mesures d'isolement au sein d'une société d'avocats : « murailles de Chine » ou « cônes de silence » . . . . .	697
❖ Caractère approprié de la déclaration d'inhabilité, selon les situations . . . . .	697
❖ Délai de présentation d'une demande en déclaration judiciaire d'inhabilité . . . . .	697
❖ Cessation d'occuper et substitution d'un avocat . . . . .	698
❖ Discretion du tribunal saisi d'une demande d'autorisation de cesser d'occuper . . . . .	699
❖ Représentation par le même avocat des parties à une demande conjointe . . . . .	700
<b>Chapitre III- La reprise d'instance (art. 196-200) . . . . .</b>	<b>701</b>
❖ Notion de reprise d'instance . . . . .	701
❖ Changement d'état ou de capacité, cessation des fonctions, décès d'une partie : règle de la continuation de l'instance . . . . .	701
❖ Droit des intéressés de reprendre l'instance : prolongation du délai de rigueur de mise en état du dossier et suspension de l'instance . . . . .	701
❖ Validité ou ineffectivité des actes faits avant la notification du changement d'état ou de capacité, de la cessation des fonctions ou du décès d'une partie . . . . .	702
❖ Intéressés en droit de reprendre l'instance . . . . .	702
❖ Procédure de reprise d'instance et contestation . . . . .	703

❖ Procédure et sanction en cas de défaut des intéressés de reprendre l'instance . . . . .	704
❖ Droit d'appel du jugement rendu en cours d'instance concernant la reprise d'instance . . . . .	705
<b>Chapitre IV- La récusation (art. 201-205) . . . . .</b>	<b>706</b>
❖ Les Chartes . . . . .	706
❖ Distinction entre l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire . . . . .	707
❖ Le critère de la crainte raisonnable de partialité . . . . .	709
❖ Distinction entre tribunal judiciaire et tribunal administratif . . . . .	713
❖ Applicabilité au <i>Code de procédure civile</i> du critère de la crainte raisonnable de partialité . . . . .	714
❖ Gestion particulière de l'instance et récusation . . . . .	716
❖ Doctrine de la nécessité . . . . .	717
❖ Devoir du juge de déclarer sans délai au juge en chef les doutes sérieux potentiels d'une partie quant à son impartialité . . . . .	717
❖ Devoir d'une partie de dénoncer sans délai au juge concerné ses doutes sérieux quant à l'impartialité du juge . . . . .	717
❖ Droit d'une partie de présenter une demande de récusation, à défaut du juge concerné de se récuser dans les 10 jours . . . . .	718
❖ Renonciation d'une partie à son droit de récuser . . . . .	718
❖ Dépôt au dossier des déclarations et autres documents concernant la récusation . . . . .	719
❖ Énumération non limitative de motifs, considérés comme sérieux, de douter de l'impartialité du juge et de justifier sa récusation . . . . .	719

❖ Notion de « conflit grave »	720
❖ Inhabilité en raison d'un intérêt du juge ou de son conjoint dans une affaire	720
❖ Principes applicables à une demande de récusation	720
❖ Procédure de demande de récusation	721
❖ Jugement du juge saisi de l'affaire sur la demande de récusation	722
❖ Droit d'appel du jugement du juge saisi de l'affaire sur la demande de récusation.	722
❖ Dispositif de l'arrêt de la Cour d'appel	723
❖ Déroulement subséquent de l'instance selon que la demande de récusation est accueillie ou rejetée.	723
<b>Chapitre V-</b> Les incidents concernant les actes de procédure (art. 206-212)	724
Section I- Le retrait ou la modification d'un acte de procédure (art. 206-208)	724
❖ Droit au retrait ou à la modification d'un acte de procédure	724
❖ Droit de modifier un acte de procédure : la règle et les exceptions	726
❖ Compétence du tribunal de rendre jugement sur une demande de modification avant de statuer sur sa compétence et sur une demande en irrecevabilité.	732
❖ Limites au droit de modification : la modification inadmissible	732
❖ Illustrations	733
❖ Modifications retardant ou non le déroulement de l'instance ou contraires ou non aux intérêts de la justice (art. 206, al. 1)	734

- ❖ Modifications créant ou non une « demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande initiale » (art. 206, al. 1) ..... 740
- ❖ Procédure de retrait ou de modification d'un acte de procédure pendant l'instance et opposition ..... 747
- ❖ Retrait ou modification d'un acte de procédure pendant l'instruction ..... 748
- ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel ..... 749
- ❖ Pouvoir du tribunal d'ordonner d'office la correction d'erreurs de forme, de rédaction, de calcul ou d'écriture dans un acte de procédure ..... 749
- ❖ Modification d'un acte de procédure en appel ..... 750
- ❖ Distinction entre la modification, le retrait d'un acte de procédure et le désistement total de la demande en justice introductive d'instance ..... 751
- Section II- La décision sur un point de droit (art. 209) ..... 752
  - ❖ Demande conjointe en cours d'instance pour décision sur un point de droit. .... 752
  - ❖ Demande conjointe introductive d'instance pour décision sur un point de droit ..... 752
- Section III- La jonction et la disjonction d'instances (art. 210) ..... 753
  - ❖ Jonction d'instances entre les mêmes parties ..... 753
  - ❖ Jonction d'instances entre les mêmes parties ou non et ordonnance de preuve dans l'une et l'autre ou de priorité d'instruction ..... 754
  - ❖ Finalité de la jonction d'instances. .... 755
  - ❖ Disjonction en plusieurs instances de demandes jointes ..... 756

❖ Droit d'appel du jugement rendu en cours d'instance sur la demande de jonction ou de disjonction d'instances. . . . .	757
Section IV- La scission de l'instance (art. 211) . . . . .	758
❖ Droit d'appel du jugement rendu en cours d'instance sur la demande de scission . . . . .	760
❖ Droit d'appel des jugements rendus sur le fond de l'instance scindée . . . . .	760
Section V- La suspension de l'instance (art. 212) . . . . .	761
❖ Droit d'appel du jugement rendu en cours d'instance concernant la suspension de l'instance. . . . .	764
<b>Chapitre VI- Les incidents qui mettent fin à l'instance (art. 213-220). . . . .</b>	<b>765</b>
Section I- Le désistement (art. 213, 214). . . . .	765
❖ Droit de se désister en totalité de sa demande en justice . . . . .	765
❖ Distinctions entre le désistement et d'autres actes juridiques . . . . .	765
❖ Désistement d'un acte de procédure qui aurait conféré un droit à la partie adverse ou à un tiers . . . . .	766
❖ Procédure et effet du désistement de la demande en justice . . . . .	768
❖ Effet du désistement d'une demande conjointe par l'une des parties . . . . .	769
❖ Distinction entre la modification, le retrait d'un acte de procédure et le désistement total de la demande en justice introductive d'instance . . . . .	769
Section II- Les offres et la consignation (art. 215, 216). . . . .	770
❖ Procédure des offres réelles dans une instance . . . . .	771

- ❖ Offres au moyen d'une lettre d'engagement d'un établissement financier ..... 772
- ❖ Offres d'une somme d'argent ou d'une valeur mobilière et consignation auprès d'une société de fiducie ..... 772
- ❖ Droit de la partie à qui l'offre inconditionnelle est faite de toucher la somme d'argent ou la valeur mobilière consignée, sans compromettre ses droits quant au surplus ..... 773
- ❖ Offres conditionnelles et retrait ..... 774
- ❖ Offres réelles équivalant à paiement ..... 774
- ❖ Frais des offres réelles et de la consignation ..... 775
- Section III- L'acquiescement à la demande (art. 217-219) ..... 775
  - ❖ Droit du défendeur d'acquiescer à la demande ..... 775
  - ❖ Procédure d'acquiescement à la demande ..... 775
  - ❖ Acquiescement sans réserve à la demande. .... 775
  - ❖ Acquiescement avec réserves à la demande ..... 776
  - ❖ Acquiescement à la demande par un ou plusieurs défendeurs. .... 776
- Section IV- Le règlement de l'affaire (art. 220) ..... 777
- TITRE III- LA CONSTITUTION ET LA COMMUNICATION DE LA PREUVE AVANT L'INSTRUCTION (art. 221-264). .... 779**
  - Chapitre I- L'interrogatoire préalable à l'instruction (art. 221-230) ..... 779**
    - ❖ But et portée de l'interrogatoire préalable ..... 780
  - Section I- Dispositions générales (art. 221, 222) ..... 782
    - ❖ Objet de l'interrogatoire préalable à l'instruction ..... 782

❖ Convocation à l'interrogatoire préalable . . . . .	782
❖ Personnes qui peuvent être interrogées préalablement à l'instruction . . . . .	783
❖ Interrogatoire de la partie adverse . . . . .	733
❖ Réinterrogatoire par son avocat de la partie interrogée . . . . .	784
❖ Interrogatoire au préalable d'un représentant, agent, employé, administrateur du bien d'autrui, prête-nom, de la victime . . . . .	784
❖ Interrogatoire préalable de l'expert . . . . .	788
❖ Ordonnance de rencontre des experts . . . . .	788
❖ Annulation de la convocation d'un tiers à un interrogatoire préalable . . . . .	788
❖ Personne assimilée à une « autre personne » . . . . .	789
❖ Interrogatoire préalable d'un mineur ou majeur inapte . . . . .	789
❖ Conditions de l'autorisation par un juge de l'interrogatoire d'une autre personne . . . . .	789
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . .	793
❖ Interrogatoire d'un déclarant sous serment . . . . .	794
Section II- L'interrogatoire écrit (art. 223-225) . . . . .	799
❖ Procédure . . . . .	799
❖ Les questions . . . . .	800
❖ Dépôt obligatoire de l'interrogatoire écrit et de la réponse au dossier du tribunal . . . . .	800
❖ Les réponses à l'interrogatoire . . . . .	800

- ❖ Sanction du défaut d'une partie ou d'une personne interrogée par écrit de répondre aux questions et possibilité d'être relevée du défaut ..... 801
- Section III- L'interrogatoire oral (art. 226-230)..... 802
  - ❖ Procédure ..... 802
  - ❖ Procédure régissant la déposition de la personne interrogée ..... 803
  - ❖ Caractère privé de la déposition recueillie lors d'un interrogatoire préalable à l'instruction. .... 803
  - ❖ Présentation anticipée des objections..... 806
  - ❖ Décision immédiate ou reportée sur les objections soulevées pendant un interrogatoire préalable ..... 807
  - ❖ Rôle du juge saisi d'objections soulevées au cours d'un interrogatoire préalable..... 810
  - ❖ Jugement oral ou écrit sur une objection ..... 811
  - ❖ Interdiction des interrogatoires préalables dans certaines causes ..... 811
  - ❖ Durée limitée des interrogatoires préalables ..... 813
  - ❖ Sanction d'un interrogatoire abusif ou inutile ..... 814
  - ❖ Communication d'un document. .... 814
  - ❖ Notion de document ..... 814
  - ❖ Procédure autonome de communication d'un document. .... 816
  - ❖ Production d'un document dont la communication a été obtenue avant l'instruction. .... 816
  - ❖ Documents en possession ou sous contrôle. .... 816
  - ❖ Principes généraux applicables à la demande de communication d'un document ..... 817

❖ Interdiction d'une recherche à l'aveuglette ou partie de pêche . . . . .	819
❖ Communication d'un document de nature privilégiée ou confidentielle . . . . .	821
❖ Privilège relatif au litige . . . . .	821
❖ Confidentialité du rapport d'expertise . . . . .	827
❖ Secret professionnel . . . . .	829
❖ Renonciation au secret professionnel . . . . .	833
❖ La protection des sources journalistiques . . . . .	836
❖ La Loi fédérale . . . . .	836
❖ La Loi québécoise . . . . .	843
❖ Pouvoir discrétionnaire du juge concernant le caractère privilégié d'un document . . . . .	844
❖ Nécessité du caractère probant en soi du document dont la communication est demandée . . . . .	844
❖ Divulgence du nom d'un témoin . . . . .	845
❖ Principe du devoir de coopération et d'information mutuelle des parties en vue d'un débat loyal . . . . .	848
❖ Divulgence du nom des témoins lors de la demande d'inscription pour instruction et jugement . . . . .	849
❖ Refus ou défaut de se soumettre à l'interrogatoire préalable . . . . .	849
❖ Production facultative des dépositions recueillies lors d'un interrogatoire préalable oral au dossier du tribunal . . . . .	852
❖ Limitation de la durée des interrogatoires préalables . . . . .	852
❖ Application des articles 2869 et s. C.c.Q. . . . .	853

❖ Introduction en preuve des interrogatoires préalables . . . . .	854
❖ Production dans une autre instance des dépositions recueillies au préalable au cours d'une instance . . . . .	855
<b>Chapitre II-</b> L'expertise (art. 231-245) . . . . .	856
Section I- Les cas d'ouverture à l'expertise (art. 231-234) . . . . .	856
❖ Preuve par témoignage d'expert . . . . .	856
❖ Rôle de l'expert . . . . .	860
❖ Principe directeur concernant l'expert . . . . .	860
❖ Immunité relative de l'expert . . . . .	861
❖ Protocole de l'instance ou autorisation du tribunal . . . . .	861
❖ Conférence de gestion . . . . .	863
❖ Mesures de gestion . . . . .	863
❖ Limitation du nombre d'expertises . . . . .	864
❖ Détermination par les parties ou le tribunal des paramètres de l'expertise commune, désignation de l'expert et modalités de rémunération . . . . .	865
❖ Expertise ordonnée par le tribunal . . . . .	866
Section II- Les devoirs et pouvoirs des experts (art. 235-237) . . . . .	870
❖ Sanctions contre l'expert incompétent ou qui manque gravement à ses devoirs . . . . .	872
Section III- Le rapport d'expertise (art. 238-241) . . . . .	872
❖ Droit d'une partie de connaître les faits et de consulter les documents consultés par l'expert et fondant son expertise . . . . .	874

❖ Communication et production du rapport de l'expert . .	875
❖ Demande de précisions avant l'instruction sur le rapport de l'expert commis par le tribunal ou commun et rencontre de l'expert avec les parties en vue de l'instruction. . . . .	878
❖ Rencontre des experts dont les rapports sont contradictoires . . . . .	879
❖ Rejet ou correction du rapport d'expertise : réduction ou remboursement du montant des honoraires dus à l'expert . . . . .	880
Section IV- Les règles particulières à l'examen physique, mental ou psychosocial (art. 242-245) . . . . .	884
❖ But et portée de l'examen physique ou mental . . . . .	884
❖ Caractère privilégié du rapport d'expertise médicale résultant d'un examen physique ou mental . . . . .	889
❖ Limitations au droit de demander un examen psychosocial . . . . .	890
❖ Procédure applicable à l'exigence d'un examen physique ou mental ou à une demande d'un examen psychosocial . . . . .	890
❖ Intervention du tribunal pour empêcher la tenue d'un examen ou en modifier les conditions. . . . .	891
❖ Ordonnance de se soumettre à un examen additionnel . . . . .	894
❖ Ordonnance de communication du dossier médical de la personne examinée ou décédée. . . . .	894
❖ But et portée de la demande de communication du dossier médical d'une personne examinée . . . . .	895
❖ Droit d'obtenir communication du dossier médical en vertu de l'ancien article 402 (art. 251). . . . .	899

<b>Chapitre III-</b> La communication et la production des pièces et des autres éléments de preuve (art. 246-252) . . . . .	901
Section I- Dispositions générales (art. 246). . . . .	901
Section II- Les délais de communication et de production (art. 247-250). . . . .	902
❖ Pièces au soutien de la demande ou d'un acte de procédure . . . . .	902
❖ Élément de preuve en possession d'une partie qui entend l'invoquer à l'instruction . . . . .	902
❖ Sanction du défaut de communication d'un élément de preuve. . . . .	903
❖ Obligation de donner accès à une copie d'une pièce ou d'un autre élément de preuve qu'une partie ne peut remettre . . . . .	904
❖ Délai de production des pièces et autres éléments de preuve. . . . .	905
Section III- Le document ou l'élément de preuve en possession d'une partie ou d'un tiers (art. 251) . . . . .	905
❖ Présentation ou expertise d'un élément matériel de preuve en possession d'une partie. . . . .	905
❖ Communication ou expertise d'un document ou présentation ou expertise d'un élément matériel de preuve en possession d'un tiers . . . . .	909
❖ Notion de document . . . . .	909
❖ Ordonnance de communication d'un document, de présentation ou d'expertise d'un élément matériel de preuve. . . . .	909

Section IV- Les demandes en cours d'instance (art. 252) . . . . .	912
<b>Chapitre IV-</b> La constitution préalable de la preuve (art. 253-257) . . . . .	913
Section I- Les demandes préalables à une instance (art. 253-256) . . . . .	913
❖ Droit de recueillir un témoignage de faits ou une expertise en vue d'un litige prévisible : de consentement ou avec l'autorisation du tribunal . . . . .	913
❖ Droit de demander l'examen d'un immeuble voisin susceptible d'être endommagé du fait de travaux sur un autre immeuble. . . . .	913
❖ Caractère exceptionnel du droit de constituer une preuve préalablement à l'introduction d'une instance .	914
❖ Procédure de demande au tribunal . . . . .	915
❖ Entente entre les parties sur la date et le lieu d'un interrogatoire ou de l'examen d'un bien et les modalités de l'examen . . . . .	915
❖ Frais de la constitution de preuve. . . . .	915
❖ Conservation des dépositions et rapports d'expertise en vue d'une instance future . . . . .	916
Section II- Les demandes préalables à l'instruction (art. 257) . . . . .	916
❖ Droit d'une partie à une instance de recueillir un témoignage de faits ou une expertise avant l'instruction d'une cause : avec l'autorisation du tribunal . . . . .	916
❖ Entente entre les parties sur la date et le lieu d'un interrogatoire ou de l'examen d'un bien et les modalités de l'examen . . . . .	917
❖ Frais de la constitution de preuve. . . . .	917

- ❖ Droit de réinterroger les témoins ou les experts à l'instruction et de contester l'admissibilité définitive de la preuve recueillie .....917
- Chapitre V-** La contestation d'un élément de preuve (art. 258-263) .....918
  - Section I- La contestation d'un acte authentique (art. 258-260) .....918
    - ❖ Nature de l'acte authentique .....918
    - ❖ Valeur probante de l'acte authentique .....918
    - ❖ Limitations au droit de contester un acte authentique (art. 2821 C.c.Q.) .....919
    - ❖ Notion de faux : distinction entre le faux matériel et le faux intellectuel .....919
    - ❖ Nécessité de la procédure de contestation de l'acte authentique. ....920
    - ❖ Déroulement de la procédure de contestation en faux d'un acte authentique. ....923
    - ❖ Demande incidente de déclaration de faux d'un acte authentique. ....923
    - ❖ Avis préalable à la demande de déclaration de faux ... 923
    - ❖ Déclaration des autres parties .....923
    - ❖ Allégation des motifs de faux dans une déclaration sous serment. ....924
    - ❖ Mise en cause des autres parties, du notaire et de l'officier public instrumentant. ....924
    - ❖ Ordonnance de dépôt au greffe de l'original de l'acte authentique argué de faux. ....924
    - ❖ Fardeau, qualité de la preuve et moyens de preuve admissibles pour établir le faux .....925

❖ Jugement sur la demande de déclaration de faux : ordonnance de remise de l'original . . . . .	925
Section II- La contestation d'un procès-verbal (art. 261) . . . . .	926
❖ Droit de contester l'exactitude d'un procès-verbal . . . . .	926
❖ Nécessité de la contestation d'un procès-verbal . . . . .	926
❖ Fardeau et qualité de la preuve . . . . .	927
❖ Correction d'erreurs dans un procès-verbal . . . . .	927
Section III- La contestation d'autres documents (art. 262, 263) . . . . .	928
❖ Droit de contester la recevabilité en preuve, l'origine ou l'intégrité d'une pièce ou d'un document autre qu'un acte authentique ou un procès-verbal et délai de contestation . . . . .	928
❖ Procédure de contestation . . . . .	928
❖ Sanction et pouvoir discrétionnaire du tribunal en cas de défaut de contestation dans le délai . . . . .	928
❖ Qualité de la preuve exigée au soutien de la contestations d'une signature . . . . .	929
❖ Contestation d'un acte semi-authentique . . . . .	929
<b>Chapitre VI- La reconnaissance de l'authenticité d'un élément de preuve (art. 264) . . . . .</b>	<b>931</b>
❖ But et portée de la procédure de reconnaissance de l'authenticité d'un élément de preuve . . . . .	931
❖ Notion de document et d'élément de preuve . . . . .	932
❖ Mise en demeure accompagnée d'une représentation adéquate du document ou de l'élément de preuve . . . . .	933
❖ Délai de notification de la mise en demeure . . . . .	933

- ❖ Admission ou dénégation, dans une déclaration sous serment, de l'origine ou de l'intégrité de l'élément de preuve par la partie mise en demeure ..... 933
- ❖ Interprétation du silence de la partie mise en demeure .. 934
- ❖ Sanction des dénégations injustifiées de documents ..... 935
- TITRE IV- L'INSTRUCTION (art. 265-301) ..... 937**
  - Chapitre I- La marche de l'instruction (art. 265-268) ..... 937**
    - ❖ Système de justice accusatoire et contradictoire ..... 937
    - ❖ La maîtrise de leur dossier par les parties depuis la révision de 2003 et le nouveau Code ..... 938
    - ❖ Le devoir d'intervention du tribunal afin de veiller au bon déroulement de l'instance et d'en assurer la saine gestion : la gestion d'instance (*case management*) ..... 942
    - ❖ Rôle interventionniste du juge au cours de l'instance, incluant l'instruction ..... 942
    - ❖ Phases de l'instruction : l'enquête et les débats ..... 944
    - ❖ Déroulement de l'instruction ..... 944
    - ❖ L'enquête : ordre de présentation de la preuve des parties ..... 944
    - ❖ La contre-preuve ..... 945
    - ❖ Les débats : ordre de présentation des arguments des parties ..... 946
    - ❖ Remise du procès ..... 947
    - ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel en matière d'ajournement ..... 948

❖ Sanction du défaut d'une partie de présenter ses témoins au jour de l'instruction, ordonnance d'ajournement ou procédure remédiate . . . . .	950
❖ Ordonnance de visite des lieux ou constat de l'état de certains lieux ou biens par huissier . . . . .	951
❖ Pouvoir et devoir du tribunal de signaler aux parties des lacunes de la preuve ou de la procédure et de leur permettre de les combler . . . . .	952
❖ Applicabilité de l'article 268 en appel . . . . .	958
❖ De la connaissance d'office . . . . .	958
<b>Chapitre II-</b> L'enquête (art. 269-301) . . . . .	962
Section I- La convocation des témoins (art. 269-272) . . . . .	962
❖ Principe directeur concernant le témoin . . . . .	962
❖ Principe directeur concernant le serment . . . . .	963
❖ Procédure de convocation : citation à comparaître . . . . .	963
❖ Délai de convocation . . . . .	963
❖ Convocation d'une personne gardée dans un établissement de santé, de détention ou un pénitencier . . . . .	963
❖ Objet de la convocation du témoin . . . . .	964
❖ Documents privilégiés ou confidentiels . . . . .	964
❖ Obligation de préciser les documents visés par la citation à comparaître . . . . .	966
❖ Limitation du nombre de documents visés par la citation à comparaître . . . . .	967
❖ Pertinence des documents visés par la citation à comparaître . . . . .	967

- ❖ Prudence particulière à l'égard de documents en possession de tiers .....968
- ❖ Documents en possession du témoin cité à comparaître.....969
- ❖ Conditions générales de la production de documents .. 969
- ❖ Prohibition, dans certains cas, de la convocation comme témoin d'un notaire, d'un arpenteur-géomètre ou d'un huissier .....970
- ❖ Contenu obligatoire de la citation à comparaître. .... 971
- ❖ Obligation de la personne présente à l'audience de témoigner même sans citation à comparaître ni avance de frais .....971
- Section II- L'indemnisation des témoins (art. 273-275) .....972
  - ❖ Avance obligatoire de frais et indemnité, sauf exception, au témoin cité à comparaître.....972
  - ❖ Obligation de la personne citée à comparaître de se présenter.....972
  - ❖ Sanction du défaut de comparaître de la personne citée : condamnation aux frais causés par son défaut et mandat d'amener .....972
  - ❖ Objet du mandat d'amener .....973
  - ❖ Sanction du droit du témoin à une indemnité et à des allocations.....973
- Section III- L'audition des témoins (art. 276-289)..... 974
  - ❖ Personnes contraignables comme témoin..... 974
  - ❖ Témoignage de la personne poursuivie pour outrage au tribunal .....975
  - ❖ Témoignage de l'enfant .....976

❖	Témoignage de l'avocat . . . . .	977
❖	Limites au témoignage d'huissier . . . . .	981
❖	Obligations du témoin de s'identifier et de prêter serment avant de rendre témoignage . . . . .	982
❖	Sanction du refus du témoin de prêter serment. . . . .	982
❖	Droit du témoin à la protection du tribunal contre une manœuvre d'intimidation de son témoignage et un interrogatoire abusif . . . . .	982
❖	Règle générale de l'interrogatoire à l'audience dans une instance contestée . . . . .	983
❖	Immunité des témoins devant les tribunaux . . . . .	985
❖	Droit de demander l'exclusion des témoins . . . . .	985
❖	Inapplicabilité aux témoins experts de la règle de l'exclusion des témoins. . . . .	987
❖	Droit de réinterroger à l'instruction un témoin déjà interrogé au préalable . . . . .	988
❖	Conditions de l'interrogatoire d'un témoin à distance . . . . .	988
❖	Conditions de l'interrogatoire principal au témoin par la partie qui l'a convoqué . . . . .	989
❖	Pertinence des questions lors de l'interrogatoire principal . . . . .	991
❖	Questions suggestives lors de l'interrogatoire principal . . . . .	994
❖	Représentation ou assistance du témoin par avocat . . . . .	996
❖	Rafraîchissement de la mémoire du témoin . . . . .	997
❖	Conditions du contre-interrogatoire d'un témoin par une partie adverse . . . . .	998

❖ But et portée du contre-interrogatoire . . . . .	998
❖ Limites du contre-interrogatoire . . . . .	1000
❖ Droit fondamental de contre-interroger . . . . .	1003
❖ Interrogatoire du témoin sur ses condamnations antérieures . . . . .	1004
❖ Conditions du réinterrogatoire du témoin . . . . .	1005
❖ Limites du pouvoir du tribunal de poser des questions au témoin . . . . .	1005
❖ Visite des lieux . . . . .	1009
❖ Devoir du juge de signaler aux parties des lacunes de la procédure et de la preuve . . . . .	1009
❖ Expert commis par le tribunal . . . . .	1011
❖ Conditions de la contestation par une partie de la crédibilité de son témoin . . . . .	1011
❖ Caractère privilégié d'une communication entre conjoints au cours de leur vie commune . . . . .	1013
❖ Communications privilégiées . . . . .	1014
❖ Caractère privilégié relatif du secret des sources journalistiques . . . . .	1014
❖ Loi fédérale . . . . .	1014
❖ La Loi québécoise . . . . .	1021
❖ Caractère privilégié relatif des renseignements obtenus par un fonctionnaire de l'État dans l'exercice de ses fonctions . . . . .	1022
❖ Distinction entre privilège du secret professionnel de l'avocat et privilège relatif au litige . . . . .	1028
❖ Devoir du tribunal d'assurer le respect du secret professionnel . . . . .	1032

❖ Règle générale de la publicité du procès et l'exception de la confidentialité . . . . .	1032
❖ Le secret professionnel . . . . .	1039
❖ Personnes tenues au secret professionnel . . . . .	1040
❖ L'étendue du secret professionnel . . . . .	1042
❖ Le secret professionnel de l'avocat . . . . .	1043
❖ Le secret professionnel du notaire . . . . .	1046
❖ Le secret médical . . . . .	1046
❖ Relation professionnel-client . . . . .	1047
❖ Les limites du secret professionnel . . . . .	1048
❖ Les autorisations du titulaire du droit à la confidentialité . . . . .	1048
❖ Renonciation au secret professionnel . . . . .	1050
❖ Les autorisations expresses de la loi . . . . .	1053
❖ Les limites jurisprudentielles du secret professionnel . . . . .	1054
❖ La durée du secret professionnel . . . . .	1055
❖ Rôle du juge en matière de communications privilégiées ou de confidentialité de documents . . . . .	1057
❖ Protection générale, sauf exception, du témoin contre l'utilisation de son témoignage dans d'autres poursuites . . . . .	1059
❖ Obligation du témoin de produire, sur demande, un document ou élément de preuve en sa possession . . . . .	1062
❖ Ordonnance du tribunal enjoignant à une partie de présenter un élément matériel de preuve . . . . .	1063
❖ Recevabilité en preuve d'un élément matériel . . . . .	1065

- ❖ Sanction du refus du témoin, sans raison valable, de répondre, ou de produire ou de mettre à la disposition du tribunal un élément de preuve en sa possession . . 1071
- ❖ Interdiction au témoin de se retirer sans la permission du tribunal et obligation de se présenter de nouveau pour compléter sa déposition . . . . . 1072
- Section IV- L’audition des mineurs et des majeurs inaptes (art. 290-291) . . . . . 1072
  - ❖ Droit d’un mineur ou d’un majeur inapte, lors d’une audition, d’être accompagné d’une personne apte à l’aider ou à le rassurer . . . . . 1074
  - ❖ Pouvoir du juge d’interroger le mineur ou le majeur inapte en salle d’audience ou en son cabinet, au lieu de sa résidence, au lieu de garde ou en tout lieu approprié, même hors la présence des parties . . . . . 1075
- Section V- Le témoignage par déclaration (art. 292) . . . . . 1075
  - ❖ Droit d’une partie de produire une déclaration écrite de son témoin, à titre de témoignage, y compris un constat d’huissier . . . . . 1075
  - ❖ Droit d’une autre partie d’exiger la présence à l’enquête du témoin dont la déclaration a été produite à titre de témoignage, ou de l’interroger hors la présence du tribunal . . . . . 1079
- Section VI- Le témoignage de l’expert (art. 293, 294) . . 1079
  - ❖ Communication et dépôt au dossier dans les délais du rapport de l’expert pour tenir lieu de son témoignage en interrogatoire principal : vérification de l’utilité de la présence du témoin . . . . . 1079
  - ❖ Mission de l’expert d’une partie ou de l’expert commun . . . . . 1082
  - ❖ Le rôle de l’expert . . . . . 1082

❖ Qualifications de l'expert . . . . .	1083
❖ Rejet du rapport d'expert . . . . .	1086
❖ Droit d'une partie de connaître les fondements d'une expertise . . . . .	1087
❖ Appréciation de la valeur probante du rapport d'expert par le tribunal . . . . .	1088
❖ Droit de chacune des parties d'interroger son expert, l'expert commun ou celui commis par le tribunal pour obtenir des précisions ou à d'autres fins et droit d'une partie adverse de contre-interroger l'expert d'une autre partie . . . . .	1090
Section VII- Le témoignage hors la présence du tribunal (art. 295-297) . . . . .	1091
❖ Droit des parties de convenir et pouvoir du tribunal de permettre un interrogatoire hors sa présence . . . . .	1091
❖ Pouvoir du tribunal, même d'office, d'ordonner l'interrogatoire d'un témoin à distance par un moyen technologique ou de charger un commissaire de recueillir son témoignage, dans les cas d'empêchement en raison de maladie, handicap ou éloignement . . . . .	1092
❖ Instructions au commissaire et rapport, formalités concernant l'interrogatoire . . . . .	1093
❖ Objections soulevées pendant l'interrogatoire d'un témoin entendu hors la présence du tribunal . . . . .	1094
Section VIII- Les services d'interprétation (art. 298, 299) . . . . .	1095
❖ Pouvoir du tribunal de requérir les services d'un interprète pour faciliter l'interrogatoire d'un témoin . . . . .	1095
❖ Rémunération de l'interprète . . . . .	1095

- ❖ Rémunération de l'interprète assumée par le ministre de la Justice dans certains districts judiciaires . . . . . 1095
- ❖ Droit à l'assistance d'un interprète du témoin atteint d'un handicap le rendant incapable d'entendre ou de parler. . . . . 1096
- Section IX- La conservation du témoignage (art. 300, 301) . . . . . 1096
- ❖ Enregistrement de la déposition d'un témoin entendu au tribunal ou enregistrement ou prise en sténographie de l'interrogatoire tenu dans un lieu choisi par les parties . . . . . 1096
- ❖ Transcription des notes prises aux fins d'un appel et avance du coût de la transcription . . . . . 1097

**LIVRE III – LA PROCÉDURE NON  
CONTENTIEUSE**

(Ce Livre est analysé dans le Volume 2.)

**LIVRE IV – LE JUGEMENT ET LES POURVOIS  
EN RÉTRACTATION ET EN APPEL**

- TITRE I- LE JUGEMENT (art. 321-338) . . . . . 1099**
- Chapitre I- Dispositions générales (art. 321, 322) . . . . . 1099**
- ❖ Obligation de motiver le jugement qui met fin à la demande . . . . . 1099
- ❖ Fondements de l'obligation de motiver . . . . . 1099
- ❖ Forme de l'énonciation des motifs . . . . . 1101
- ❖ Dessaisissement du juge et force de chose jugée du jugement au fond . . . . . 1104
- ❖ Caractère révisable de certains jugements. . . . . 1104

<b>Chapitre II-</b> Le délibéré (art. 323-325) . . . . .	1105
❖ Applicabilité du principe de la contradiction pendant le délibéré . . . . .	1105
❖ Le secret du délibéré. . . . .	1105
❖ Ordonnance discrétionnaire de réouverture des débats . . . . .	1106
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel . . . . .	1108
❖ Délais de délibéré . . . . .	1108
❖ Jugement au fond . . . . .	1108
❖ Jugement en cours d'instance . . . . .	1109
❖ Sanction du défaut de respecter le délai de délibéré . . . . .	1109
❖ Décès d'une partie ou de son avocat pendant le délibéré . . . . .	1110
<b>Chapitre III-</b> Le remplacement du juge (art. 326, 327) . . . . .	1111
❖ Dessaisissement, décès, cessation des fonctions ou empêchement d'agir du juge . . . . .	1111
❖ Pouvoirs du juge appelé à continuer une affaire ou à entendre une affaire réinscrite pour instruction . . . . .	1112
<b>Chapitre IV-</b> Les règles relatives aux jugements (art. 328-333) . . . . .	1113
❖ Notion de « jugement susceptible d'exécution » . . . . .	1113
❖ Condamnation à des dommages-intérêts et condamnation solidaire ou <i>in solidum</i> . . . . .	1116
❖ Jugement réservant au demandeur le droit de réclamer des dommages-intérêts additionnels. . . . .	1118
❖ Computation d'un délai imparti par le tribunal. . . . .	1119

❖ Caducité du jugement comportant une autorisation d'agir dans un délai imparti . . . . .	1119
❖ Déclaration de caducité de l'autorisation d'exercice de l'action collective . . . . .	1119
❖ Jugement autorisant la vente du bien d'autrui . . . . .	1120
❖ Jugement portant sur des droits réels immobiliers ou mobiliers . . . . .	1120
❖ Jugement portant condamnation à la restitution de fruits et revenus . . . . .	1120
❖ Désistement du jugement : renonciation d'une partie aux droits lui résultant d'un jugement rendu en sa faveur . .	1121
<b>Chapitre V- La minute du jugement (art. 334-338) . . . . .</b>	<b>1123</b>
❖ Caractère authentique du jugement daté et signé . . . . .	1123
❖ La langue des jugements . . . . .	1123
❖ Spécificité de certains jugements « à vérifier », de « donner acte » ou « d'expédient » . . . . .	1124
❖ Jugement rendu à l'audience, au fond ou en cours d'instance. . . . .	1125
❖ Divergence entre le jugement original et les entrées des registres . . . . .	1126
❖ Avis de jugement écrit notifié aux parties et à leur avocat. . . . .	1126
❖ Délivrance de copies du jugement . . . . .	1127
❖ Décès, empêchement d'agir ou cessation de l'exercice des fonctions du juge avant la signature de son jugement. . .	1127
❖ Rectification du jugement . . . . .	1127
❖ Règle « <i>functus officio</i> ». . . . .	1127

❖ Applicabilité de la règle « <i>functus officio</i> » aux tribunaux administratifs . . . . .	1128
❖ Pouvoir du juge de rectifier son jugement entaché d'une erreur d'écriture, de calcul ou d'une autre erreur matérielle. . . . .	1128
❖ Notion d'« erreur matérielle » . . . . .	1130
❖ Illustrations. . . . .	1130
❖ Distinction entre la rectification de jugement et l'appel . . . . .	1130
❖ Conditions et procédure de rectification d'un jugement, d'office ou sur demande . . . . .	1131
❖ Cessation des fonctions ou empêchement d'agir du juge qui a rendu le jugement à rectifier . . . . .	1132
❖ Computation du délai d'appel ou d'exécution du jugement rectifié. . . . .	1132
<b>TITRE II- LES FRAIS DE JUSTICE (art. 339-344) . . . . .</b>	<b>1133</b>
❖ Notion de « frais de justice ». . . . .	1133
❖ Perte de temps et efforts déployés dans la démarche judiciaire . . . . .	1134
❖ Abrogation du <i>Tarif des honoraires judiciaires des avocats</i> . . . . .	1134
❖ Les frais d'expertises . . . . .	1135
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel en matière de frais d'expertises . . . . .	1139
❖ Pouvoir du tribunal de dispenser une partie du paiement de frais d'audience exigés par journée d'audience requise pour l'instruction au fond d'une affaire. . . . .	1140

- ❖ Règle générale de l'attribution des frais de justice à la partie qui a gain de cause, sauf décision autre du tribunal .....1141
- ❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel en matière de frais de justice .....1144
- ❖ Frais de justice d'un mis en cause .....1146
- ❖ Frais de justice d'une pluralité de défendeurs .....1146
- ❖ Règle de l'attribution des frais de justice en matière familiale et en matière d'intégrité, d'état ou de capacité de la personne .....1147
- ❖ Règle de l'attribution des frais de justice relatifs à la représentation d'un enfant ou d'un majeur inapte par un avocat .....1147
- ❖ Règle de l'attribution des frais de justice afférents aux demandes conjointes .....1148
- ❖ Pouvoir discrétionnaire du tribunal d'ordonner à la partie qui a eu gain de cause de payer les frais de justice engagés par une autre partie .....1148
- ❖ Sanction des manquements importants constatés dans le déroulement de l'instance : ordonnance de verser une compensation pour le paiement des « honoraires professionnels » de l'avocat de la partie adverse .....1149
- ❖ Droit d'appel des jugements rendus sur les frais de justice octroyés pour sanctionner des manquements importants .....1152
- ❖ La proportionnalité ou la gradation des sanctions d'inconduites d'une partie .....1153
- ❖ Pouvoir discrétionnaire du tribunal d'accorder, dans des affaires rares et exceptionnelles, des « dépens » spéciaux sur la base de l'indemnisation intégrale .....1153
- ❖ Intérêt sur les « frais de justice » .....1156

*Table des matières*

---

❖ Établissement de l'état des frais selon les tarifs en vigueur . . . . .	1156
❖ Délai d'opposition de la partie qui doit les frais de justice . . . . .	1156
❖ Vérification de l'état des frais par le greffier, en cas d'opposition . . . . .	1157
❖ Homologation de l'état des frais . . . . .	1158
❖ Révision de la décision du greffier . . . . .	1158
❖ Exécution provisoire . . . . .	1159
❖ Attribution des frais par la Cour d'appel . . . . .	1159
(Les titres III « La rétractation du jugement » et IV « L'appel » sont analysés dans le Volume 2.)	
TABLE DE LA LÉGISLATION . . . . .	1161
TABLE DE LA JURISPRUDENCE . . . . .	1175
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	1651
INDEX ANALYTIQUE . . . . .	1693